L'usage du DE n'est pas un droit, il s'agit d'une nécessité !

Madame la Ministre des solidarités et de la santé,

Nous, kinésithérapeutes signataires de la présente et exerçant à Paris, entendons attirer votre attention sur la dégradation des conditions d'exercice de notre profession.

Alors même que les syndicats professionnels ont alerté depuis longtemps la CPAM de Paris, sans succès, sur la désuétude de la Convention mais aussi de la nomenclature générale des actes professionnels face à la réalité de l'exercice de la profession de kinésithérapeute, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris a engagé une action collective de contrôle et de sanction contre l'usage du dépassement d'honoraires.

Or, la qualité des soins qui nous est demandée par les patients et l'Assurance Maladie nécessite toujours plus d'investissements qui ne peuvent jamais être répercutés sur les tarifs. Par ailleurs, le coût de l'exercice à Paris en raison du prix de l'immobilier comme le surcoût général de la vie dans la capitale n'a jamais été pris en compte dans la fixation des tarifs par les instances nationales.

Les patients souhaitent continuer à disposer d'une offre de soins en kinésithérapie et d'une rééducation de qualité. Pour beaucoup d'entre eux, ils sont prêts à payer un dépassement qui n'a aucun impact sur les dépenses de l'Assurance Maladie. La profession est par ailleurs fondamentalement attachée à distribuer des soins auprès des populations fragiles en leur appliquant des tarifs opposables. C'est ainsi qu'un peu plus de 50 % des actes facturés par les kinésithérapeutes parisiens le sont sans dépassement d'honoraires.

Ainsi, nous vous sollicitons afin d'ouvrir une discussion avec les représentants de notre profession sur l'exercice libéral de la kinésithérapie à Paris et ses spécificités afin de trouver ensemble des solutions propices au maintien d'une offre de soins de qualité, accessible à tous et viable pour des entreprises libérales.

Fait à Paris, le

Nom et prénom du praticien :

Signature :

Adresser cette pétition complétée et signée
par courrier à SMKRP – 75 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS
par numérisation à smkrp@smkrp.org